



TARIFS PROFESSIONNELS 4 SAISONS

PART ÉNERGIE						ACHEMINEMENT					TAXES			
Puissance ⁽¹⁾ (kVA)	Abonnement (€/mois HT)	Prix énergie (€/kWh HTT)				Part fixe (€/mois HT)	Part variable (€/kWh HT)				CSPE (€/kWh HT)	TCCFE* (€/kWh HT)	TDCFE** (€/kWh HT)	CTA ⁽²⁾ (€/mois HT)
		HPH	HCH	HPE	HCE		HPH	HCH	HPE	HCE				
3														21,93%
6	6,50	0,1476	0,0961	0,1288	0,0853	7,66	0,058	0,040	0,013	0,008	0,001	0,007	0,003	1,680
9						10,15								2,226
12						12,64								2,772
15						15,13								3,318
18						17,62								3,864
24						22,60								4,956
30						27,58								6,048
36						32,56								7,140
Coef capa (kW/MWh)		0,840	0,140											

*TCCFE : Taxes Communale sur la Consommation Finale d'Électricité.

**TDCFE : Taxes Départementale Communale sur la Consommation Finale d'Électricité.

(1) pour savoir à quelle puissance souscrire, vous devez regarder sur votre ancienne facture d'électricité

(2) CTA (Contribution tarifaire à l'Acheminement) : 21,93% de la part fixe d'acheminement

• Prix des capacités 2022 : 28 429 €/MW

• Prix des capacités (€/MW) : Valeur issue du marché des garanties de capacités

(moyenne des résultats des enchères de garanties de capacité de l'année n-1 pour l'année n, publiés par EPEX SPOT)

Prix de la capa c€/kWh = Prix des capa 2022 (€/MW) * coeff de capa /10 000

• Coefficient de capacité (kW/MWh) : Coefficient multiplicateur qui dépend du profil de consommation du site.

• Les TCCFE et TDCFE sont calculées sur base d'un tarif de référence (fixé par l'état), et d'un coefficient multiplicateur (voté chaque année par les conseils municipaux de chaque commune).

• Les valeurs des TCCFE et TDCFE affichées correspondent aux valeurs maximales de coefficients multiplicateurs (elles seront recalculées selon votre commune).

